

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : corinne-sirois-boyer-csharricana-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/9449912e61e562c05012f4d0>

Date d'obtention : 2025-01-21 17:17:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que le protocole de Sexto est très importants et qu'il faut le suivre à la lettre pour le bien physique et psychologique des élèves de mon école. Je retiens qu'il ne faut jamais regardé les photos et de contacter la police s'il s'agit d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être mieux outiller pour aider mes élèves et je n'aurais pas besoin de les référer à mes collègues et leur faire répéter leurs situations.

Je vais être plus attentive aux signes et savoir quoi mettre en place avec mes élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais prendre le temps de sortir me grille Sexto et de faire toutes les étapes dans l'ordre (au rythme de l'élève).

Je vais faire attention aux détails pour savoir l'intensité de l'évènement et les personnes impliquées.